

B I Auto-Ecole

88 bis Route de Montesson, 78110 Le Vésinet

01.30.71.30.02

Agrément N° : E 25 078 0021 0

SIRET : 97944245600021 / APE : 8553Z / TVA : FR82979442456

CRITÈRE 2.4: Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

1. Accueil des personnes en situation de handicap

BI Auto-École accueille et informe les personnes en situation de handicap souhaitant accéder à une formation à la conduite.

Chaque situation de handicap étant individuelle, le candidat est invité à signaler, dès la prise de contact ou lors de son inscription, toute situation particulière ou tout besoin spécifique pouvant avoir une incidence sur le déroulement de sa formation.

BI Auto-École étudie avec le candidat les possibilités d'accueil, d'accompagnement et de mise en œuvre de la formation en fonction de sa situation et de ses besoins.

2. Référent handicap

Le référent handicap de BI Auto-École est :

M. Brahim MANSOURI – Gérant

Il est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative à l'accueil, à l'accompagnement, à l'adaptation de la formation ou à l'orientation des personnes en situation de handicap.

3. Identification et étude des besoins

Lorsqu'un candidat signale une situation de handicap, BI Auto-École échange avec lui afin d'identifier ses besoins et les éventuelles difficultés pouvant avoir une incidence sur son parcours de formation.

Les besoins peuvent concerner notamment les conditions d'accueil, les modalités pédagogiques, les supports utilisés, l'organisation de la formation ou les éventuels aménagements nécessaires à la conduite.

Lorsque cela est possible, les modalités pédagogiques et l'organisation de la formation sont adaptées aux besoins identifiés.

La situation du candidat peut être réévaluée au cours de la formation afin de prendre en compte toute évolution de ses besoins.

4. Visite médicale et aptitude à la conduite

Lorsque la situation du candidat le nécessite, notamment en raison d'un handicap susceptible d'avoir une incidence sur l'aptitude à la conduite ou de nécessiter des

B I Auto-Ecole

88 bis Route de Montesson, 78110 Le Vésinet

01.30.71.30.02

Agrément N° : E 25 078 0021 0

SIRET : 97944245600021 / APE : 8553Z / TVA : FR82979442456

aménagements, celui-ci est informé de la nécessité de réaliser une visite médicale auprès d'un médecin agréé par le préfet.

Cette visite permet d'évaluer l'aptitude médicale à la conduite et, lorsque cela est nécessaire, d'identifier les éventuelles restrictions ou adaptations à prévoir.

Dans le département des Yvelines, la liste actualisée des médecins agréés pour le contrôle médical d'aptitude à la conduite est disponible sur le site officiel des services de l'État :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches/Cartes-grises-Permis-de-conduire/Permis-d-e-conduire/Demarches-pour-les-usagers/Visite-medicale-suspension-et-annulation-d-u-permis-de-conduire>

Le candidat choisit directement un médecin agréé figurant sur cette liste. Le médecin choisi ne doit pas être son médecin traitant.

5. Aménagement du véhicule

BI Auto-École ne dispose pas actuellement de véhicule spécialement aménagé pour les personnes en situation de handicap.

Lorsque le handicap nécessite un véhicule aménagé ou des équipements spécifiques dont BI Auto-École ne dispose pas, la situation est expliquée au candidat et une orientation vers une auto-école ou une structure spécialisée disposant des équipements nécessaires lui est proposée.

Dans les Yvelines, lorsque l'avis médical fait apparaître la nécessité d'un aménagement du véhicule, le candidat peut transmettre son avis médical au Bureau de l'Éducation Routière, qui peut l'accompagner dans la détermination des aménagements adaptés et dans les démarches correspondantes.

6. Organisation des examens et démarches spécifiques

Lorsque la situation du candidat nécessite des modalités particulières pour les examens ou des aménagements liés au handicap, BI Auto-École l'informe et l'oriente vers les services compétents.

Les services de l'État des Yvelines indiquent notamment que le Bureau de l'Éducation Routière peut être contacté pour les questions relatives à la conduite et au handicap.

Direction départementale des Territoires des Yvelines
Service Éducation et Sécurité Routières – Bureau Éducation Routière
Courriel : ddt-sesr-er@yvelines.gouv.fr
Tél. : 01 75 27 82 75

B I Auto-Ecole

88 bis Route de Montesson, 78110 Le Vésinet

01.30.71.30.02

Agrément N° : E 25 078 0021 0

SIRET : 97944245600021 / APE : 8553Z / TVA : FR82979442456

Une permanence téléphonique est assurée aux horaires indiqués par les services de l'État. L'accueil du public se fait sur rendez-vous.

La page officielle consacrée aux démarches des usagers permet également d'accéder aux informations concernant les personnes en situation de handicap, les aménagements du véhicule et les établissements d'enseignement de la conduite spécialisés :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Demarches/Cartes-grises-Permis-de-conduire/Permis-de-conduire/Demarches-pour-les-usagers>

7. Accompagnement et orientation

BI Auto-École n'étant pas spécialisée dans la prise en charge de l'ensemble des situations de handicap et ne disposant pas de véhicule aménagé, l'établissement privilégie une démarche d'écoute, d'accompagnement et d'orientation.

Lorsque les besoins du candidat ne peuvent pas être satisfaits avec les moyens disponibles au sein de l'établissement, le référent handicap l'accompagne dans la recherche d'une structure spécialisée ou d'une auto-école disposant des véhicules et équipements adaptés.

L'objectif est de permettre au candidat d'identifier une solution de formation compatible avec sa situation, ses besoins et, le cas échéant, les préconisations médicales.

8. Partenaires et organismes ressources

BI Auto-École peut orienter les candidats vers les organismes susceptibles de les informer, de les accompagner ou de faciliter leurs démarches.

MDPH des Yvelines – Pôle Autonomie Territorial, Antenne Ouest
9 rue Armagis
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. : 01 39 66 33 00

Mission Locale – Antenne de Chatou
Espace Hal Singer
85 boulevard de la République
78400 Chatou
Site : <https://missionlocalestgermain.org/>

AGEFIPH Île-de-France
24/28 Villa Baudran – 21/37 rue de Stalingrad
94110 Arcueil
Tél. : 0 800 11 10 09

B I Auto-Ecole

88 bis Route de Montesson, 78110 Le Vésinet

01.30.71.30.02

Agrément N° : E 25 078 0021 0

SIRET : 97944245600021 / APE : 8553Z / TVA : FR82979442456

Ces organismes figuraient déjà dans le document initial d'BI Auto-École consacré à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

9. Information du public

Les informations relatives à l'accueil, à l'accompagnement et à l'orientation des personnes en situation de handicap sont mises à la disposition du public au sein de BI Auto-École.

Le candidat peut contacter le référent handicap avant son inscription et à tout moment de son parcours de formation afin de signaler un besoin spécifique, obtenir des informations ou être orienté vers un organisme compétent.

Cette organisation permet à BI Auto-École de prendre en compte les besoins spécifiques des candidats, de rechercher les adaptations possibles et, lorsque celles-ci ne peuvent être mises en œuvre dans l'établissement, d'assurer une orientation vers une structure adaptée.